

**France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Fédération d'associations loi 1901**

	<p>FNE Midi-Pyrénées Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées 14, rue de Tivoli 31068 Toulouse Cedex Tel : 05 34 31 97 42 – Fax : 05 34 31 97 61 contact@fne-midipyrenees.fr www.fne-midipyrenees.fr</p>
---	---

José Cambou
Vice-Présidente de FNE Midi-Pyrénées

Toulouse, le 18 septembre 2014

**Avis sur le projet de PNSE3
au vu du document non finalisé mis en consultation**

Approche globale

Certaines avancées sont importantes et considérables dans ce PNSE3, comme **l'approche par exposome**, mais **il faudrait que cela se ressente dans l'organisation même du PNSE**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, malgré les tentatives des différents groupes de travail nationaux (printemps 2014). **Le plan** aujourd'hui retenu pour ce PNSE3 a suivi les demandes de la note ministérielle, mais n'est pas forcément très opérationnel et ne traduit pas l'approche exposome dans son ensemble.

Bien évidemment il est très positif que reste la préoccupation des inégalités environnementales territoriales de santé.

D'un point de vue plus pratique, il faut que le plan se donne des **moyens et des objectifs chiffrés**, surtout si celui-ci doit devenir plus contraignant à l'avenir et chapoter une partie de la planification existante, ce que nous souhaitons. Il y a un réel besoin de décrire plus clairement les actions prévues, avec des mesures et des moyens, ceci est encore fait de manière beaucoup trop inégale pour l'instant. Ce plan doit en effet obligatoirement comprendre des informations sur ses modes de **financement**, en associant des **ressources humaines et financières** pour chaque action décrite. Ceci se fera notamment via une description systématique des **impacts socio-économiques des mesures et les coûts de l'inaction**.

Ce PNSE3 doit parvenir à être beaucoup **plus structurant**, notamment pour ses **déclinaisons régionales**, mais aussi pour que les divers acteurs et le public puissent se l'approprier à termes. La place de ce PNSE dans la hiérarchie de la planification doit être abordée et affirmée de manière beaucoup plus nette afin qu'une réelle **articulation** soit possible. Une articulation claire avec la stratégie nationale de santé est notamment fondamentale.

FNE Midi-Pyrénées n'utilisait pas le terme exposome (assez récent) mais depuis plusieurs dizaines d'années a soulevé la question des effets cocktails, des accumulations des expositions au cours du temps, et plus récemment des interactions des agents chimiques et physiques. Il est des secteurs où l'exposition alimentaire est une exposition prépondérante, mais c'est aussi vrai pour un certain nombre d'agents très classiques de l'environnement auxquels nous sommes plus habitués, comme le chrome, le cadmium,

etc. L'évaluation des expositions doit donc se faire en intégrant les différentes voies d'exposition pour les différents types de population, aux différents moments de la vie. Cela pose la question de l'articulation tant avec l'exposition alimentaire qu'avec l'exposition professionnelle par exemple. Si l'Anses habituellement agit ainsi, cela n'est pas la base des raisonnements courant et des prises de décisions. D'ailleurs on continue à séparer et cloisonner les divers plans d'actions qu'il s'agisse de « nutrition et santé » ou de « santé travail » », au risque de délaissier les zones charnières et des actions spécifiques à mener ; il importe de veiller à une meilleure cohésion avec comme lien cohérent l'environnement.

Ce plan doit aussi fournir des informations et données plus précises concernant sa propre **gouvernance**, durant sa phase de mise en œuvre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est nécessaire de maintenir le GSE actuellement présidé par le député Gérard Bapt et de maintenir l'existence d'un groupe de travail (rattaché au GSE) spécifiquement dédié aux risques émergents qualifiés dans le plan de « risques dans un contexte d'incertitude » et ayant compétence dans ce domaine par essence évolutif, de se pencher sur des items allant au-delà des seuls sujets figurant dans le plan (nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, rayonnements non ionisants).

Pour assurer à la fois une cohérence avec le reste de la planification, mais aussi une plus grande clarté et compréhension des actions de ce plan, il est indispensable de **rappeler les grands objectifs** dès l'introduction du document, que sont la nécessaire baisse des expositions, le principe de précaution, le principe pollueur-payeur...

De manière générale, FNE Midi-Pyrénées demande à ce que ce PNSE soit réellement ambitieux et **juridiquement plus contraignant** en s'imposant au reste de la planification et en la chapotant ; ceci afin de mettre fin au cloisonnement des politiques (plan cancer, nutrition, radon, écophyto, etc. voire plan santé-travail). Rien ne peut justifier à nos yeux que le thème transport/santé ne soit dans le plan qu'en annexe ; sa « gouvernance particulière » ne saurait le justifier quand on a en mémoire combien le transport est contributif en terme de pollution de l'air et intervient dans la qualité de vie des français, au quotidien. Il s'agit là d'une régression par rapport au PNSE2.

Ce décroisement et cette vision ambitieuse et nouvelle de **l'approche exposome** sont fondamentaux et se traduiront dans les politiques et décisions de gestion à venir.

Si des actions sont mises en « vedette » par l'Etat dans la version finale du PNSE3, comme cela a été fait pour les deux précédents PNSE, il est souhaitable que l'impact sur une grande taille de population, voire sur la totalité de la population soit l'un des critères retenus.

Les items abordés ou insuffisamment traités

- Plusieurs fiches-action, pourtant préparées dans les différents groupes de travail nationaux et pour lesquelles des propositions ont été faites, sont aujourd'hui absentes du projet de PNSE : une fiche action sur les **métaux lourds**, les liens **climat et santé**, les **produits de consommation**, l'hypersensibilité, les facteurs de risques,... Ces « oublis » sont aujourd'hui absolument inenvisageables au regard des enjeux sanitaires conséquents autour de ces sujets.

Les oublis concernant la relation changement climatique et santé sont tout autant inadmissibles, d'autant qu'il a été redit à plusieurs reprises combien les enjeux de la COP 21 qui aura lieu en 2015 à Paris sont fondamentaux.

- Il existe aussi plus spécifiquement de grandes lacunes sur la **question de la qualité de l'air** (que fait-on du rôle de l'industrie ? Pourquoi ne parle-t-on pas de transports aérien, maritime et fluvial ? Pourquoi ne va-t-on pas au-delà des polluants non réglementés ?). Il est curieux de lire P 25 que « doivent être pris en compte » quand on

parle de pesticides, les biocides etc. Pour ceux qui s'occupent de ces questions depuis de longues années nous savons pertinemment que les pesticides comprennent les 2 familles les phytos et les autres ! A noter que dans cette partie, que la saisine de l'ANSES « Propositions de modalités pour une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant » est déjà réalisée, en interministériel et en date du 2 septembre 2014.

- De manière plus globale, il sera fondamental, au travers de l'ensemble des actions prévues dans ce plan, d'insister sur les liens **climat/santé/biodiversité** comme une approche englobante et indispensable.

L'objectif 14¹ d'Aïchi ("Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020" pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010) doit être atteint. Il fait clairement apparaître le lien entre la biodiversité et la santé. Le maintien et la restauration de la qualité des milieux (air, eaux, sols), pour la préservation de l'intégrité des écosystèmes, doit être considéré comme un objectif en soi en tant que clé de voûte pour la préservation de la biodiversité et subséquemment le maintien de la santé humaine.

Des espèces animales sont elles-mêmes lanceur d'alerte : poissons et amphibiens ont témoigné dans leurs corps, voire par leur décès de présence de toxiques, de perturbateurs endocriniens, ... Des espèces végétales sont aussi par exemple d'excellents bio-indicateurs de pollutions atmosphériques.

Les risques sanitaires liés au changement climatique sont très souvent décrits sous le seul angle de la recrudescence des maladies à vecteur. Or les élévations de température, d'ensoleillement ont des effets sanitaires directs mais aussi des effets indirects en intervenant dans les phénomènes de formation de polluants dans l'air (l'été 2003 est dans les mémoires).

Les évolutions du climat ont des effets sur les cycles végétaux (ceci se repère dès à présent par les observations scientifiques de naturalistes) ; ceci va a priori accroître les questions d'effets sanitaires des périodes de pollinisation.

Mais les écosystèmes rendent des services bénéfiques à la santé et au bien-être humain.

Les articulations suivantes pourraient être développées autour des points suivants :

- Prendre en compte les services rendus par les écosystèmes, en matière de santé-environnement, pour influencer les politiques publiques à venir. Ceci notamment en portant l'approche « one health », une approche holistique des relations des écosystèmes et de la santé humaine.
- Intégrer une composante santé dans les aménagements paysagers urbains, péri-urbains et au-delà. Ceci en portant les notions de bien-être et nature en ville. Dans ce cadre, mettre en œuvre les moyens pour développer et pérenniser la surveillance des pollens est un point important ; mais agir en prévention tant auprès des aménageurs publics que du grand public pour éviter d'utiliser des plantes à fort pouvoir allergène est à mener de pair.
- Les interfaces santé animale, santé humaine et écosystèmes doivent être mieux connues (recherche) et prises en compte lors de décisions notamment de lutte antivectorielle. Ceci notamment en renforçant l'implication de l'ANSES dans l'analyse et l'évaluation des risques pour la santé liés aux altérations des écosystèmes. A ce titre, les crédits affectés par l'Etat à l'écotoxicologie, science qui supporte les fondamentaux de cette démarche, nécessitent un accroissement significatif au cours des années à venir.
- Le rapport « les liens entre santé et biodiversité² » publié en avril 2013 par le CGEDD contient 29 recommandations. Peu sont aujourd'hui prises en compte dans le PNSE3, même s'il est vrai que certaines ne sont pas de son périmètre. Nous demandons à ce qu'elles soient mises en œuvre.

¹ « D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. »

² http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008095-01_rapport.pdf

- **Un des piliers de ce plan devrait être aussi l'idée du renforcement de l'expertise et les protocoles d'évaluation pour les autorisations de mise sur le marché de nouvelles substances et produits.**

- Pour les risques émergents ou à forte incertitude, ceci demandera une approche et des **modes de gestion spécifiques** (recherche, précaution, informations et participation des citoyens) ce qui est insuffisamment abordé aujourd'hui dans ce projet de plan.

- La **partie éducation et formation est elle aussi encore beaucoup trop négligée** avec des indicateurs pas toujours assez clairs, alors que les recommandations faisant suite à l'évaluation du PNSE2 avaient été très claires sur ce point.

- Lors d'une récente réunion du GSE, il a été soulevé l'importance d'intégrer les préoccupations liées à **l'économie circulaire** dans ce plan, notamment selon une approche cycle de vie ; nous partageons cet avis.

Focus déclinaison régionale via les PRSE

Les PRSE numérotés sont adoptés avec des différences de dates très conséquentes entre régions et entre le national et le niveau régional. Afin de **parvenir à une déclinaison régionale effective** de cette planification et obtenir un **outil motivant**, il semblerait pertinent de mettre en place un PRSE dans la durée qui serait simplement à réviser à chaque changement de plan national.

La déclinaison régionale devra de plus être portée, notamment à travers la mise en place de **GRSE** dans toutes les régions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui notamment en Midi-Pyrénées.